Protection contre les *PFAS actuellement uniquement par initiative personn

Depuis la diffusion de l'émission : « Le produit chimique mortel PFAS », le 6 mars sur ProSieben, nous recevons des demandes pour savoir si et comment l'eau potable peut être protégée contre la contamination aux PFAS. Des journaux à l'échelle nationale ...

Depuis la diffusion de l'émission : « Le produit chimique mortel PFAS », le 6 mars sur ProSieben, nous recevons des demandes pour savoir si et comment l'eau potable peut être protégée contre la contamination aux PFAS. Des journaux à l'échelle nationale ont repris le sujet et rapporté sur les dangers sanitaires de ces produits chimiques dans l'eau potable. Le problème : les PFAS sont pratiquement indestructibles, quasi indélébiles et les usines de traitement de l'eau ne disposent d'aucune technologie pour filtrer ces substances de l'eau potable. Les PFAS sont nuisibles à la santé et attaquent notamment le système immunitaire. Les utilisateurs des systèmes de filtration truu sont manifestement en sécurité ou protégés contre l'absorption de PFAS par l'eau potable.

Nous avions rapporté sur le sujet en février et octobre l'année dernière. Celui qui souhaite faire examiner la qualité de son eau du robinet, par exemple avant et après la filtration, peut faire procéder à cet examen par les instituts suivants : Fresenius, par Rietzler-Analytik, le laboratoire Agrolab ou par d'autres laboratoires. Un examen est tout à fait recommandé même lors de l'utilisation d'eau en bouteille !

Celui qui souhaite encore voir la contribution ProSieben mentionnée peut la consulter sous ce lien sur "Joyn". L'association pour l'environnement et la protection de la nature en Allemagne (BUND) a publié, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (UWB) et du ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire (BMUV), une brochure de 40 pages intitulée : « Produits chimiques fluorés durables, dangereux, évitables. » La page 10 explique pourquoi les PFAS constituent un problème pour la santé humaine, plusieurs études sont citées. Il y est dit par exemple :

« Les effets sur le système immunitaire sont particulièrement graves. De plus, la formation de l'hormone thyroïdienne est déjà compromise à des concentrations relativement faibles, il existe des preuves claires que l'APFO conduit à une incidence accrue de cancer des testicules et des reins. Plusieurs études indiquent des lésions hépatiques causées par les PFAS. En outre, d'autres atteintes à la santé sont décrites dans la littérature, il est probable qu'il existe un lien entre la carie dentaire infantile et l'exposition à l'acide perfluorodécanoïque. La perte

osseuse a été provoquée chez de jeunes hommes par l'APFO. »

À la page 14 de la brochure, des études sont citées montrant que les PFAS se retrouvent dans les eaux via les eaux usées. Dans les stations d'épuration, ils sont partiellement liés aux boues d'épuration, ce qui lors de l'utilisation agricole des boues d'épuration entraîne des contaminations des sols et des eaux souterraines. L'usure des PFAS s'y retrouve également, associée aux microplastiques d'autres matières plastiques. Les consommateurs sans mesures de précaution personnelles sont ainsi en permanence exposés à ces substances chimiques. L'utilisation d'un filtre à eau de haute qualité offre une protection sûre contre tous les polluants toxiques dans l'eau du robinet, qu'il s'agisse de PFAS, de microplastiques et bien d'autres.

*Définition des PFAS selon l'Office fédéral de l'environnement : PFAS est l'abréviation de substances alkyles per- et polyfluorées - également connues sous le nom de PFC (produits chimiques per- et polyfluorés) ou PFT (tensioactifs perfluorés). Ce groupe de substances comprend plus de 4700 substances différentes. Les PFC ne se produisent pas naturellement.

https://t.me/truuinfochannel

It's good.
to be truu.